



**Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC)**  
Réunion d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA)  
(Genève, 11-15 avril 2016)

**Eléments d'intervention – Débat Général**

- Félicitations à la présidence / plein soutien de la délégation française.
- Comme la France en était convaincue lorsqu'elle a joué un rôle déterminant dans le lancement des discussions au sujet des SALA en 2013-2014, les réunions d'experts et d'Etats parties qui se sont tenues depuis ont permis de confirmer que la Convention sur certaines armes classiques (CCAC/CCW) était le cadre pertinent pour discuter des SALA. En effet, elle permet de réunir les diverses expertises nécessaires, et garantit une approche équilibrée entre nécessités de défense et préoccupations humanitaires. Nous nous réjouissons que plusieurs délégations partagent cette analyse, qui nous permettra de conforter les échanges au sein de la CCAC.
- La France se félicite de la tenue de cette troisième réunion d'experts et de la forte participation des Etats parties, qui vient confirmer l'intérêt porté par la communauté internationale au sujet des SALA et la volonté d'en saisir les implications concrètes.
- Nous nous félicitons des débats constructifs qui se sont déjà tenus lors des groupes d'experts de 2014 et 2015, et de l'apport de ces travaux aux réflexions menées par les Etats parties lors de leurs assemblées annuelles.
- La réunion à laquelle nous participons aujourd'hui revêt une importance particulière puisque la conférence d'examen de la CCAC/CCW se déroulera à la fin de cette année. Mais elle est également importante à deux titres :
  - Premièrement, les discussions qui se dérouleront cette semaine porteront, comme le prévoit le mandat adopté lors de la dernière conférence d'Etats parties, sur les "questions relatives aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, dans le contexte des buts et objectifs de la Convention".

Elles permettront donc d'approfondir notre compréhension de la problématique prospective des SALA, des technologies émergentes de l'autonomie, et de leurs diverses implications.

Elles pourront également permettre d'avancer vers une compréhension commune des SALA et des questionnements qui y sont liés.

Deuxièmement, le mandat adopté en décembre dernier offre la possibilité de formuler des recommandations consensuelles en vue de la Conférence d'examen de décembre. Nous formulons le vœu que de telles recommandations, qui ne peuvent être à ce stade que générales compte-tenu des nombreuses questions encore en suspens, puissent être dégagées, dans le respect du mandat de la présente réunion d'experts.

- Les différents thèmes de réflexion qui vont nous occuper cette semaine couvrent les aspects techniques, juridiques, éthiques et opérationnels de la réflexion sur les SALA. Elles permettront de faire entendre les points de vue tant des délégations que des experts, des représentants de la société civile et des organisations internationales. Ma délégation attache du prix à cette approche collaborative.
- La France a fait circuler plusieurs non-papiers exposant certaines de ses positions, et s'exprimera plus précisément lors des sessions dédiées, mais je tiens d'ores et déjà à souligner quelques points :
  - Dans l'état actuel de nos connaissances technologiques, les SALA restent une question prospective – ce qui participe d'ailleurs de l'intérêt de nos débats. Nos discussions ne portent donc nullement sur les systèmes automatiques ou téléopérés existant actuellement. Les technologies de l'autonomie progressent aujourd'hui rapidement dans les domaines civils et militaires, mais en l'absence de ruptures technologiques majeures, il est aujourd'hui difficile d'imaginer un système –armé ou non- capable de se passer d'intervention humaine.
  - La question de l'autonomie est donc absolument centrale, notamment dans la caractérisation d'un SALA. En effet, l'autonomie d'un SALA doit être entendue comme complète, c'est-à-dire sans aucune forme de supervision humaine à partir de l'activation du système. Sans empêcher la progression de nos réflexions sur les différents sujets d'intérêt, la progression vers une caractérisation commune reste centrale afin que toutes les parties prenantes aux débats évoquent bien les mêmes systèmes.
  - D'un point de vue juridique, la France estime que les principes du DIH s'appliquent pour encadrer le développement et l'emploi des SALA. A ce stade, il est impossible de déterminer si un SALA pourrait ou non respecter le DIH, mais la France, fidèle à ses engagements internationaux, ne pourrait envisager de développer de tels systèmes que si leur capacité à s'y conformer était prouvée. L'Article 36 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève, qui prévoit l'évaluation des nouveaux systèmes d'armes au regard du DIH, peut constituer un cadre de réflexion pertinent.
  - D'un point de vue éthique, les questions qui se posent sont centrales : elles doivent être abordées de manière approfondie et réfléchie, à la fois en ce qui concerne la dignité humaine, les questions de responsabilité, la possibilité d'intégrer un système de valeur à une intelligence artificielle.
  - Enfin, les questions de sécurité posées par les SALA sont nombreuses et concernent notamment l'emploi opérationnel potentiel de tels systèmes. Si les forces armées recourent de plus en plus à l'automatisation (non à l'autonomie) de systèmes comme aide à la prise de décision, il n'en est pas moins essentiel pour elles de maintenir un contrôle étroit sur l'usage de la force.
- La France est persuadée de la nécessité d'approfondir notre réflexion sur les SALA et de la légitimité de la CCAC à rester saisie d'un sujet qui correspond pleinement à son mandat.
- Convaincue de l'utilité des réunions d'experts dans la progression de ces débats, elle est prête à contribuer pleinement à cette semaine de discussions et de réflexions.